1) **si un élève est positif** :

- isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures ;

- isolement de 7 jours dans le cas contraire.

2) **pour les élèves cas contacts d'un camarade de classe positif** :

- les élèves qui ont été testés positifs durant les deux mois précédents sont considérés comme immunisés et n'ont pas besoin d'être testés ;

- pas d'accueil en classe à J1 ;

- les autres pourront rester en classe si le test PCR ou antigénique fait à J1 est bien négatif (il faudra produire le résultat du test covid réalisé) ;

- en cas d'absence de test à J1, l'accueil en présentiel est suspendu pour une durée de 7 jours pour l'élève en question ;

- J2 : retour en classe des élèves négatifs ; le soir réalisation d'un auto-test pour retour en classe le lendemain avec transmission de l'attestation sur l'honneur le soir du J2 ou le matin du J3

- J4 : faire réaliser un auto-test le soir pour retour en classe à J5, avec transmission de l'attestation sur l'honneur le soir du J4 ou le matin du J5

3) **communication et précisions** :

- Le mail d'information fera office de justificatif de suspension de classe.

- Lors de la réalisation du premier test en pharmacie, les représentants légaux de l’élève se verront remettre gratuitement 2 autotests à réaliser le deuxième et le quatrième jour à compter du premier test (J2 et J4). Si le premier test est réalisé en laboratoire, les représentants légaux de l’élève se verront remettre un bon permettant de se faire délivrer gratuitement les autotests en pharmacie.

- Dès lors que seuls sont admis des élèves justifiant d’un test ou d’un autotest négatif tous les deux jours, il n’y a plus lieu de fermer automatiquement la classe si trois cas positifs sont identifiés. Toutefois, en fonction de la situation, en présence par exemple d’un très grand nombre de cas, des mesures de gestion supplémentaires dont, par exemple, la décision de suspension de l’accueil de tous les élèves d’une classe ou d’une école, peuvent être décidées.

- Si un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement, le non brassage entre les classes doit être respecté, ainsi les élèves ne pourront donc pas être répartis dans les autres classes.

**Pour rappel J0 est le jour où nous apprenons qu'un enfant est cas contact. J+1 est donc le lendemain.**

L'accueil à **J+1** peut se faire **dès le matin uniquement** pour les élèves ayant contracté le Covid dans les deux derniers mois : ils sont donc **immunisés.**

L'accueil à **J+1** peut se faire **dès 8h30** si le test a été réalisé avant 8h30 et dont les résultats sont négatifs avant 8h30.

L'accueil à **J+1** peut se faire **dès 13h45** pour ceux qui ont les résultats du test négatif au cours de la matinée.

Pour les autres, les élèves reviennent à **J+2** avec leur test négatif.

A ce stade, ces tests doivent être **antigéniques ou PCR, salivaires ou naso-pharyngé** mais ce ne sont pas des autotests.

Pour les tests effectués à **J+2 et J+4**, il s'agit là d'**autotests** à effectuer chez soi et fournis par les pharmacies ou les laboratoires.

Suite à chacun de ces deux autotests, vous devez fournir une **attestation sur l'honneur** comme quoi les résultats sont négatifs sans quoi votre enfant ne sera pas accepté à l'école.